

## **Conseil d'UFR du 6 novembre 2008**

*Présents :*

*Rangs A :* A. Derode, S. Hénon, Y. Charon, A. Brahic, J.-P. Gazeau, T. Coudreau (secrétaire)

*Rangs B :* B. Andreotti (représenté), M. Cazayous, S. Charnoz, S. Chaty, P. David (président), A. Tonazzo.

*Etudiants :* G. Frasca, Q. Glorieux (représenté).

*IATOS :* F. Filaine, F.-O. Lacaille (représenté)

*Extérieurs :* T. Debuisschert

*Invités :* A. Asnacios, V. Berger, C. Luciani, .

### ***1) Rapport de JP Gazeau sur les spécialités de masters dans le contrat quadriennal***

Le conseil entend le rapport de J.-P. Gazeau sur les avis de l'AERES sur nos formations de masters ainsi que les réponses apportées.

Le conseil entend les informations concernant la création demandée en septembre 2009 pour le M2 pro "physique des énergies" (P7, porteur M. Cazayous) et le L3 pro physique des énergies (cohabilitation avec P1 I, porteur P7 Loïc Lanco).

Le conseil entend les informations sur l'Ecole Polytechnique Universitaire. Une copie du dossier est disponible à l'UFR.

Le conseil entend les informations sur le projet de création d'un master "enseignement des sciences physiques".

Ces parcours ont fait l'objet d'un examen attentif par le conseil des enseignements.

*Suite à ces présentations, le conseil de l'UFR de physique valide*

*- la modification des maquettes de masters,*

- la demande de création des L3 pro et master pro “physique des énergies”,
- la demande de création des parcours “systèmes embarqués et spatiaux”, “systèmes optroniques” et “ingénierie physique des énergies” de l’École Polytechnique Universitaire,
- la demande de création du master “enseignement des sciences physiques”.

*Il regrette néanmoins de devoir le faire a posteriori pour cause d’incompatibilités entre les dates imposées par la présidence de l’université et celles des conseils d’UFR.*

1 refus de vote

0 contre

1 abstention

14 pour

## **2) Demande d’une validation de convention de collaboration entre Paris 7 et l’université de Boumerdès (invité Alain Ponton)**

Le conseil entend Alain Ponton qui présente un projet de collaboration avec l’université de Boumerdès portant aussi bien sur l’enseignement (niveau M et D) que sur la recherche.

*Le conseil d’UFR soutient cette initiative et donne un avis favorable à la convention de collaboration entre Paris 7 et l’université de Boumerdès. Il souhaite que, lors de l’accueil des étudiants dans le cadre d’une telle convention, soient proposées, si nécessaire, des remises à niveau (par exemple en M1, pour un étudiant candidat en M2).*

1 refus de vote

0 contre

0 abstention

15 pour

## **3) Point sur le dossier Farge (Y. Charon et S. Hénon)**

Le conseil entend les experts mandatés pour évaluer la pertinence pédagogique du projet porté par E. Farge dans le cadre d'un contrat d'interface université - INSERM.

*S'appuyant sur l'avis des experts, le CUFR considère que le projet est inadapté à l'offre de formation de l'UFR au niveau L3 mais pourrait s'insérer au niveau M2 ou école doctorale.*

0 refus de vote

0 contre

2 abstentions

14 pour

*Comme écrit dans le PV du CUFR du 20 mars 2008, le conseil d'UFR considère qu'une rémunération de 18000€ d'un expert internationalement reconnu semble compatible, dans le meilleur des cas, avec, au minimum, un demi-service.*

0 refus de vote

0 contre

2 abstentions

14 pour

*Le conseil d'UFR réexaminera le dossier s'il satisfait aux deux points précédents.*

#### **4) Vote sur la proposition du calendrier mis au point par le CENS (A. Derode)**

*Le CUFR donne son accord à l'unanimité à la proposition du calendrier du 2ème semestre 2008-2009 mis au point par le CENS.*

#### **5) Règlement intérieur**

Faute de temps, le conseil n'a pu se pencher sur ce point.

#### **6) Constitution du corps électoral des GETs, modalités et calendrier de constitution des comités de sélection**

Faute de temps, le conseil n'a pu se pencher sur ce point.

## **7) Présentation du budget 2009 (V. Berger)**

Vincent Berger présente proposition d'avance sur le budget 2009 élaborée par Patrice Perrin (Vice Président Finances de l'université). Cette proposition est basée sur le budget 2008, le budget 2009 étant inconnu car le nouveau contrat quadriennal n'est pas encore signé.

### *Budget enseignement*

L'avance proposée sur le budget 2009 est de 89 000 € (en diminution de 15 k€ par rapport à 2008). Le directeur d'UFR s'est opposé à cette proposition et le conseil l'a mandaté pour rédiger un courrier officiel.

Afin que ces crédits puissent être installés, le conseil entend la proposition de budget enseignement faite par Alain Sacuto:

- L3 : 14 k€ (budget 2008 : 27 k€)
- M1 : 23 k€ (budget 2008 : 17 k€)
- M2 : 10 k€ (budget 2008 : 11 k€)
- Pilotage : 32 k€ (budget 2008 : 32 k€)
- Formation des maîtres : 10 k€ (budget 2008 : 11 k€)

*Ce budget est adopté sous réserve de modification par le CENS.*

### *Budget recherche*

L'avance sur le budget des laboratoires fait l'objet de trois propositions

- l'une par Patrice Perrin, basée sur les chiffres du précédent contrat quadriennal et ne tenant pas compte des désassociations de laboratoires effectives au 1er janvier 2009;
- la seconde par Vincent Berger, basée sur le nombre d'enseignants chercheurs présents dans les laboratoires. Compte tenu de la qualité homogène des laboratoires (tous classés A et A+ par l'AERES), cette répartition se fait sans modulation sauf
  - pour les laboratoires dont l'activité est théorique (LUTH, LPA) : facteur 1/2
  - pour le LPNHE dont l'activité est principalement à l'extérieur (CERN) : facteur 0.75
- la dernière, basée sur l'enveloppe 2008, est proportionnelle au nombre d'enseignants chercheurs.

Le CUFR vote parmi les propositions suivantes

- Proposition 1 : transmission au conseil scientifique de l'UFR : 0 pour
- Proposition 2 : Pour les laboratoires déjà financés lors du précédent contrat quadriennal, répartition basée sur le budget du précédent contrat quadriennal et pour ceux non financés lors du précédent contrat, répartition basée sur le nombre d'enseignants chercheurs: 1 pour
- Proposition 3 : Pour les laboratoires déjà financés lors du précédent contrat quadriennal, moyenne entre la répartition obtenue par le précédent CQE et une répartition basée sur le nombre d'enseignants chercheurs, et pour ceux non financés lors du précédent contrat, répartition basée sur le nombre d'enseignants chercheurs : 12 pour
- abstention : 1

La proposition 3 est retenue. Le document correspondant est donné en annexe.

Lorsque le budget 2009 sera connu, le conseil fera une nouvelle répartition lors d'un CUFR élargi au CS.

## **8) Questions diverses**

- Demande de CRCT de Simona MEI

Le conseil donne un avis négatif à la demande de dérogation de Simona MEI qui pourra demander un CRCT à compter de sept 2009, soit 3 ans après son recrutement.

0 refus de vote

0 contre

3 abstentions

12 pour